ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 27876

Texte de la question

M. Bruno Le Roux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. En effet, ceux-ci sont actuellement répartis dans les deux corps d'agents administratifs (E 2 et E 3) et d'adjoints administratifs (E 4, E 5 et NEI). Pourtant, quel que soit leur corps, ils exerçent les mêmes métiers, ont les mêmes responsabilités, se voient confier indifféremment les mêmes tâches. Ces deux corps ne se justifient donc plus et l'audit du dispositif OMEGA, réalisé en 1995, concluait à la fusion en un seul corps des agents et adjoints administratifs. Il lui demande donc quelles suites il entend donner à cet audit et s'il envisage, à court terme, de constituer un seul corps pour ces personnels administratifs.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différentiables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agent en adjoint.

Données clés

Auteur : M. Bruno Le Roux
Circonscription : Seine-Saint-Denis (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27876
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1981
Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2519